

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/021

Séance du 21 juin 2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

OBJET :

Tarifs cantine et garderie

L'an deux mille vingt-quatre
le 21 juin,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude
JEANDEAUD, Samuel DANNA, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian SOUILLET DESERT,
Jean-Pierre HENICKE, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Madame Brigitte GEORGERY à Madame Chantal LOMETTI

Considérant que la commune fixe librement les tarifs de la restauration dans la mesure
où ceux-ci ne dépassent pas le prix de revient résultant de l'ensemble des charges
pesant sur le service,

Que le prix de revient d'un repas comprend : le repas, le personnel, l'électricité, le
chauffage, l'eau, l'entretien des locaux et la maintenance du matériel ;

Considérant que le coût du repas appliqué par le traiteur augmente à compter du 1^{er}
septembre 2024 de 10 centimes,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répercuter la hausse de 10 centimes
appliquée par le traiteur sur le tarif du repas de cantine, en fonction du quotient
familial des familles :

QF ≤ 800 : tarif à 4,50 €

801 ≤ QF : tarif à 5,30 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les tarifs du service de garderie restent inchangés.

fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie,
Le maire, Aurélien BLANC.

